

COMMUNE DE  
SARRIANS  
VAUCLUSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal du 24 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre janvier, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses réunions, après convocation légale envoyée le 18 janvier 2023 sous la présidence de Madame Anne-Marie BARDET, Maire.

En exercice : 29

Présents (26) : BARDET Anne-Marie, FLAGEAT Patrice, CARRETIER Alain, FRANQUET Audrey, BOURRET Stéphane, MASTICE Mireille, CARAMICO Marc, LUIGGI Florence, WERTHE Fabrice, GARCIA CACERES Sandra, TELL Charles, LUIGGI Jean-François, MERCIER Sandrine, LOISEAU Arnould, FABRE Maurice, BORDIGA Sandrine, GRAS Corinne, GAALOUL Mohamed, REDONDO Belinda, KORMANYOS Alexandre, DERIVE Annie, SERVONNAT Brigitte, BUSCA Corinne, ADAM Denis, MARINELLI Béatrice, BRUNEL Paul

Absents excusés (3) : RICHARD-FLORES Stéphanie (donne procuration à CARRETIER Alain), HAOUZI Fatima (donne procuration à BARDET Anne-Marie), RAMBOURE Sébastien (donne procuration à FRANQUET Audrey)

Secrétaire de séance : Mme Belinda REDONDO

N° 4	<b>MARCHES PUBLICS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR RAPPORT D'ENLEVEMENT DES VEHICULES ABANDONNES EN FOURRIERE : RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2021</b>
------	---

Rapporteur : Monsieur Patrice FLAGEAT

VU le CGCT et notamment les articles L1411-3,  
VU le Code de la Commande Publique,  
VU la décision n° 21/67 du 22 juin 2021,

Dans le cadre de la convention de Délégation de Service Public pour la mise en fourrière des véhicules abandonnés, le prestataire est tenu de produire chaque année un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de ce contrat.

Pour l'année 2021, 4 véhicules ont été mis en fourrière, 1 véhicule a été restitué après notification, 3 véhicules ont été livrés à la destruction. Le coût des prestations s'élève à 562,00 € dont 442,00 € pris en charge par la Commune.

**CONSIDERANT** la nécessité d'approuver le rapport d'activités de la délégation de service public pour la mise en fourrière,

**Le conseil municipal,**  
**Vu le rapport de Madame le Maire,**  
**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le rapport d'activité de la délégation de service public pour la mise en fourrière des véhicules établi par le Garage BOYER pour l'année 2021 ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,  
  
Anne-Marie BARDET

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Toute personne qui saisit le juge administratif doit s'acquitter d'une contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du Code Général des Impôts, à l'exception des personnes qui bénéficient de l'aide juridictionnelle et des référés libertés (article L521-2 du CJA). A défaut de son paiement, la demande sera déclarée irrecevable.

**Délibération affichée le :**

26 JAN. 2023

**Mise en ligne le :**

26 JAN. 2023

**S.E de la Carrosserie J.R BOYER**

DEPANNAGE 7J/7-24H/24-Remorquage VL PL

1271 Av J.F. Kennedy

84200 CARPENTRAS

TEL 04 90 63 57 35

FAX 04 90 60 65 80

SIRET 495 006 173 000 19

APE 4520A

N°Tva CEE FR 38495006173

**RAPPORT EXERCICE FOURRIERE VILLE DE SARRIANS  
- 2020 -2021-**

EXERCICE	2020	2021			
NOMBRE DE VEHICULES MIS EN FOURRIERE	5	4			
VEHICULES RESTITUES APRES NOTIFICATION	2	1			
VEHICULES RESTITUES SUR PLACE	0	0			
VEHICULES LIVRES A LA DESTRUCTION	3	3			
VEHICULES REPUTES ABANDONNES(ABANDON EN COURS)	0	0			

**\* RAPPORT FINANCIER EN TTC**

EXERCICE	2020	2021			
VEHICULES RESTITUES	240,00	120,00			
VEHICULES RESTITUES SUR PLACE	0	0			
VEHICULES ABANDONNES (INDEMNITE FORFAITAIRE VERSEE PAR LA VILLE POUR FRAIS)	442,00	442,00			



